

AVIS D'ENQUETE PUBLIQUE UNIQUE

PROJET D'ELABORATION

DU PLAN LOCAL D'URBANISME INTERCOMMUNAL DU SECTEUR ILL ET GERSBACH ET DE CREATION DU PERIMETRE DELIMITE DES ABORDS DE MONUMENTS HISTORIQUES

Par arrêté n° ARR-006-2022 du 19 octobre 2022, le Président de la Communauté de Communes a ordonné l'ouverture d'une enquête publique unique sur le projet d'élaboration du Plan Local d'Urbanisme intercommunal du Secteur Ill et Gersbach et sur la création du Périmètre délimité des abords de Monument historique à Durmenach.

À cet effet, Madame Isabelle KEMPF a été désignée en qualité de Présidente de la Commission d'enquête composée en sus de Madame Frédérique KELLER et Monsieur Patrick DEMOULIN par le Président du Tribunal Administratif de Strasbourg.

L'enquête publique se déroulera durant 31 jours consécutifs au siège de la Communauté de Communes Sundgau (Quartier Plessier – bâtiment 3 Avenue du 8ème Régiment de Hussards BP 19 68131 ALTKIRCH Cedex) et en Mairies des communes concernées (Durmenach, Illtal, Muespach, Muespach-Le-Haut, Roppentzwiller, Ruederbach, Steinsoultz, Waldighoffen, Werentzhouse) aux jours et heures habituels d'ouverture, **du 14 novembre 2022 à 9h, au 14 décembre 2022, à 17h.**

La Commission d'enquête se tiendra à la disposition du public au siège de la CC Sundgau et dans les Mairies des communes concernées aux horaires suivants :

- **Lundi 14 novembre de 9h à 11h au siège de la CC Sundgau à Altkirch et de 14h à 16h en Mairie de Werentzhouse**
- **Vendredi 18 novembre de 8h à 10h en Mairie d'Illtal et de 10h à 12h en Mairie de Muespach**
- **Mercredi 23 novembre de 10h à 12h en Mairie de Roppentzwiller**
- **Vendredi 25 novembre de 10h à 12h en Mairie de Durmenach et de 14h à 16h en Mairie de Waldighoffen**
- **Mercredi 30 novembre de 10h à 12h en Mairie d'Illtal et de 15h à 17h en Mairie de Muespach-le-Haut**
- **Jeudi 1^{er} décembre de 9h à 11h30 en Mairie de Steinsoultz et de 15h à 17h en Mairie de Muespach**
- **Lundi 5 décembre de 10h à 12h en Mairie de Waldighoffen**
- **Vendredi 9 décembre de 8h30 à 10h30 en Mairie de Ruederbach**
- **Mercredi 14 décembre de 14h30 à 17h au siège de la CC Sundgau à Altkirch**

Le maître d'ouvrage du projet d'élaboration du Plan Local d'Urbanisme intercommunal est la Communauté de Communes Sundgau (Quartier Plessier – bâtiment 3 Avenue du 8ème Régiment de Hussards BP 19, 68131 Altkirch Cedex). Le maître d'ouvrage du projet de création du Périmètre délimité des abords est le Préfet de Région, (Préfecture de Région 5 place de la République 67073 Strasbourg Cedex représenté par la Direction Régionale des Affaires Culturelles Grand Est (DRAC) / Unité Départementale de l'Architecture et du Patrimoine (UDAP68), 17 place de la Cathédrale 68000 Colmar).

Au terme de l'enquête publique unique et de la remise du rapport et des conclusions de la Commission d'enquête, le Conseil Communautaire se prononcera par délibération sur l'approbation du projet d'élaboration du Plan Local d'Urbanisme intercommunal du Secteur Ill et Gersbach. Le Préfet de département sollicitera l'accord de la CC Sundgau, compétente en matière de PLUi, sur le projet de périmètre délimité des abords éventuellement modifié pour tenir compte des conclusions de l'enquête publique puis le Préfet de Région créera par arrêté le Périmètre délimité des abords sur la commune de Durmenach.

Pendant toute la durée de l'enquête, les pièces des deux dossiers sont consultables en version papier au siège de la Communauté de Communes et en Mairies de DURMENACH, ILLTAL, MUESPACH, MUESPACH-LE-HAUT, ROPPENTZWILLER, RUEDERBACH, STEINSOULTZ, WALDIGHOFFEN, WERENTZHOUSE aux jours et heures habituels d'ouverture. Les pièces des deux dossiers peuvent également être consultées par voie dématérialisée sur le site internet de la CC Sundgau : <https://www.cc-sundgau.fr/vivre-et-habiter/elaboration-du-plui-d-ill-et-gersbach.htm>. Un poste informatique est mis à disposition du public pendant la durée de l'enquête au siège de la CC Sundgau.

Les observations sur le projet d'élaboration du PLUi du Secteur Ill et Gersbach et sur le projet de Périmètre délimité des abords pourront être consignées sur les registres d'enquête déposés au siège de la Communauté de Communes et en Mairie des communes concernées. Elles peuvent également être adressées par écrit à l'attention de la Commission d'enquête, au siège de l'enquête : Communauté de Communes Sundgau (Quartier Plessier – bâtiment 3 Avenue du 8ème Régiment de Hussards BP 19, 68131 Altkirch Cedex).

Pendant la durée de l'enquête publique, un site Internet comportant un registre dématérialisé sécurisé auquel le public peut transmettre ses observations et propositions directement est ouvert à l'adresse suivante : <https://www.registre-dematerialise.fr/4288> Les observations pourront également être transmises via l'adresse mail suivante : enquete-publique-4288@registre-dematerialise.fr Les observations transmises par courriel seront publiées dans les meilleurs délais sur le registre dématérialisé <https://www.registre-dematerialise.fr/4288> et donc visibles par tous.

À l'issue de l'enquête publique, la Commission d'enquête transmettra au Président son rapport avec ses conclusions motivées, qui seront mis à la disposition du public aux heures et jours d'ouverture des bureaux, et sur le site internet suivant, <https://www.cc-sundgau.fr/> pendant un an à compter de la clôture de l'enquête publique, ainsi qu'à la Préfecture du Haut-Rhin sur le site internet suivant <https://www.haut-rhin.gouv.fr/Actualites/Enquetes-publiques>.